



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE
Direction régionale des affaires culturelles
Conservation régionale des monuments historiques

Villa Les Roches Brunes

Adresse : 1 allée des Douaniers - 35800 Dinard

Époques : 1896

Architecte : Angier Alexandre

Catégorie architecturale : architecture domestique

Inscription au titre des monuments historiques

Arrêté du 23 juin 2014 : maison en totalité, jardin en totalité (terrain d'assiette, terrasses, escaliers, gardes-corps, allées, pergola, mobilier d'attache...), murs et grilles de clôture (cad. H 6 et 412).

Avec le développement de la station balnéaire de Dinard-Saint-Enogat au cours des années 1870, les investisseurs souhaitent exploiter les potentialités du site, en particulier les promontoires offrant les points de vue les plus attrayants. Le promoteur Auguste Poussineau acquiert en 1879 un château construit quelques années plus tôt sur la pointe de la Malouine et transforme son parc en un lotissement de prestige conçu dès l'origine "pour être habité bourgeoisement".

Édifiée entre 1893 et 1896 à l'extrémité de la pointe par l'architecte Alexandre Angier, pour le propre frère du promoteur, le couturier parisien Emile Poussineau dit Félix, la villa Les Roches Brunes domine un relief abrupt où s'étage, en une succession de terrasses, un jardin d'agrément descendant jusqu'à la mer et ceint de tous côtés de puissants murs de clôture. Transposition sur le littoral de l'hôtel particulier urbain, cette maison de style néo-Louis XIII juxtapose plusieurs corps de bâtiments, dont une tourelle carrée couverte d'une haute toiture en pavillon qui lui confère sa silhouette élancée caractéristique. Peu modifiée depuis l'origine, cette villa idéalement située est très représentative des belles et grandes demeures qui succèdent aux premières implantations anglaises des années 1850-60 et ont fortement contribué à la renommée de la station, centre de gravité de la villégiature mondaine sur la Côte d'Émeraude durant la Belle Époque.

